

NAO 2016 : Des augmentations à la hauteur des résultats de l'entreprise !

Les négociations annuelles sur les salaires, sur les conditions de travail et l'embauche démarre le 22 février 2016 ■ Un chiffre d'affaires en très nette progression par rapport à 2014 ■ De 2013 à 2015, les 10 plus gros salaires n'ont cessé de croître : 17,16 % d'augmentation ■ Les 100 millions d'€ au titre de l'amende pour entente sur les prix ne devront en aucun cas peser sur les négociations, notre entreprise se porte bien. Pour ces négociations, nous espérons que Chronopost veillera donc cette fois-ci à une meilleure répartition des richesses pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. ■

Les propositions de SUD

Augmentation générale des salaires pour les trois catégories socio-professionnelles

- Augmentation générale pour les employés/ouvriers à 3%
- Augmentation générale pour les agents de maîtrise à 2%
- Augmentation générale pour les cadres (non dirigeants) à 1,5%

Calendrier des NAO
2016
22 février
16 mars
23 mars

Revalorisations de la grille salariale et des classifications

- Revalorisation de 2% de la grille des salaires
- Au bout de 7 ans d'ancienneté : passage de la classe A à la classe B

Temps plein pour tous les temps partiels qui le désirent

SUD demande le passage à temps plein pour tous les salariés en CDI à temps partiel qui le désirent. Nous demandons que ces salariés puissent bénéficier de formation.

Généralisation de la prime trimestrielle

SUD demande que la prime trimestrielle soit étendue à l'ensemble des salariés y compris aux employés et agents de maîtrise du siège.

Revalorisation de la prime « vie chère » pour les DOM et la Corse : SUD demande le passage de cette prime à 70€ au lieu de 50€.

Revalorisation de la prime « chauffeur » : SUD demande le passage de cette prime à 150€ au lieu de 136€.

Revalorisation de la prime « RDI » : SUD demande le passage de cette prime à 170€ au lieu de 150€

Pour Sud, il est primordial que les chauffeurs qui quittent l'entreprise ne soient plus remplacés par du personnel sous-traitant mais par de nouvelles embauches. De plus, certains agents de maîtrise n'ont jamais eu d'augmentation de leur salaire de base depuis au moins 3 ans. Pour Sud ces salariés ne doivent pas continuer à être injustement lésés. Les négociations salariales doivent concerner tout le personnel.

Fédération SUD PTT

Section Sud Chronopost
25/27, rue des Envierges
75020 Paris

mail : sudptt@sudptt.fr

site : www.sudptt.org/chronopost/

Délégué syndical central

Eugène URBINO

Tél : 06 67 33 60 82

Fax : 01 44 62 12 34

Délégué syndical central suppléant

Geoffroy ANDREJEWSKI

Tél : 06 99 54 14 37

Représentant au CE

Jean-Daniel BOUDAR